

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Extrait de délibération n° 2012-21 du Comité syndical du Vendredi 06 Avril 2012

CONVENTION ENTRE LE CAUE 34 (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE  
L'ENVIRONNEMENT) ET LE SYDEL DU PAYS CŒUR D'HERAULT

L'an deux mil douze et le six avril à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE La Garrigue - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 23 Mars 2012.

Etaients présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU - Marie-Christine BOUSQUET (procuration à Louis VILLARET) Olivier BRUN - Claude CARCELLER - Manuel DIAZ - Bernard DOUYSSSET - Bernard FABREGUETTES - Joëlle GOUDAL - Jean-Marcel JOVER - Hadj MADANI (procuration à Jean TRINQUIER) - Eric PALOC - Jean Claude LACROIX - Frédéric ROIG - Michel SAINT PIERRE - Jean TRINQUIER - Louis VILLARET - Luc VIALA
Absents ou excusés :	Christian BILHAC - Alain CAZORLA - Alain CHALAGUIER - Roger FAGES - Jacky GALABRUN - André GAY - Rémy PAILLES - Joseph RODRIGUEZ - Bernard SOTO - Gérald VALENTINI
Invités : 27 ; Quorum : 15 ; Présents ou représentés : 17 (15+2 procurations)	

Au regard des orientations de la Charte de développement du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, portant sur la gestion durable de l'espace et le développement urbain maîtrisé et harmonieux,

Au regard du plan d'actions de la mission éco-construction portant tant sur l'information que sur l'accompagnement des habitants et des collectivités en matière d'urbanisme et d'architecture,

Vu le rapport présenté en séance,

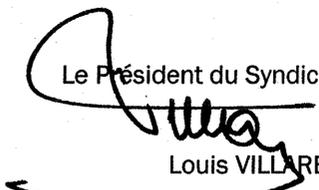
Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE :

- ✓ D'autoriser l'adhésion du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault au CAUE de l'Hérault conformément au barème des cotisations en vigueur, soit 731,00 euros pour l'année 2012.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire et notamment la convention correspondante.

Pour extrait conforme,  
Clermont l'Hérault, le 10 Avril 2012

Le Président du Syndicat  
  
Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE  
le 16/04/2012  
Application agréée E-legalite.com